

**LÉGENDE :**

- Application cadastrale (limite informative sans valeur juridique)
- Application aux limites apparentes
- Limite bornée le 31-05-2001 par JJ BIOT, géomètre-expert (ref 01-18)
- Limite Emplacement Réserve IC23 à confirmer
- Emplacement Réserve IC23 dérivé le 26-10-2015, S=73m<sup>2</sup>
- Alignement de cypressus semp (cypres) recensé au patrimoine végétal du PLU-A à conserver

Nota : Les limites n'ont fait l'objet d'aucun bornage et résultent de l'état des lieux et de l'application cadastrale SAUF indication contraire indiquée sur le présent plan.

Nota : Toute implantation d'une construction à proximité d'une limite NON BORNÉE, devra être précédée d'un BORNAGE de limite.

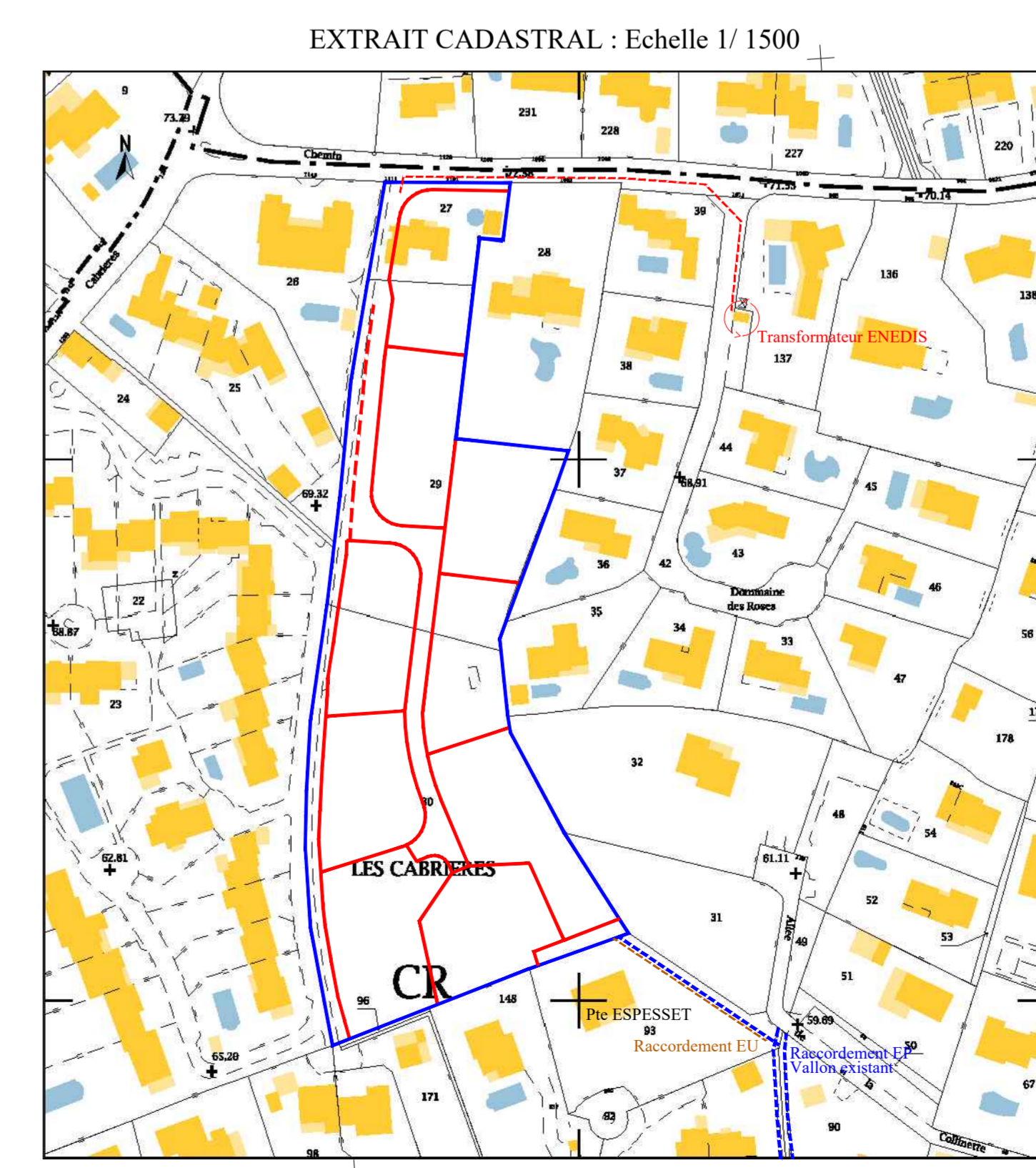
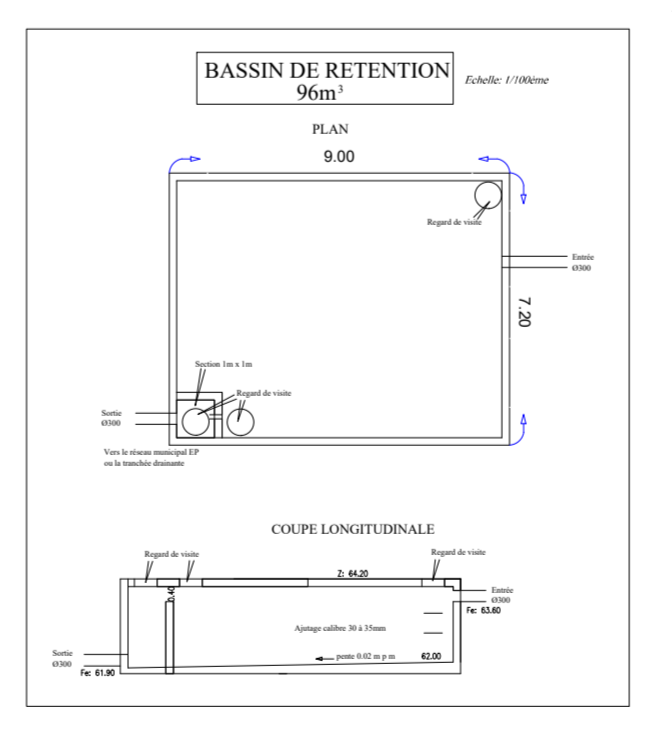
Nota : La superficie d'un terrain est définitive que si l'ensemble des limites dudit terrain sont BORNÉES.

Nota : Le nivellement est rattaché au NGF par système GPS (précision ±5 cm)

Nota : Coordonnées en projection Lambert 93 rattaché par système GPS (précision ±5 cm)

**LÉGENDE VRD**

- ☒ Cabine technique (EDF-France Télécom-Eau potable)
- Regard EAUX USEES Ø80
- EAU POTABLE EXISTANT (concessionnaire)
- Canalisations Eau Potable
- RESEAU EDF
- RESEAU France Télécom
- FRANCE TELECOM KCC
- Canalisation EAUX PLUVIALES
- Caniveau grille Eaux Pluviales
- Regard EAUX PLUVIALES Ø80
- Côté projet Voie



**PLAN DES VRD - RECOLEMENT DE LA VOIRIE**

NOTE : le présent plan ne vaut que pour l'objet de la mission désignée ci-dessus

Echelle : 1/200 ème

0 5m 10m

**DAVID PIERROT**  
Géomètre-Expert

Date	Description	Notes
21/06/2019	Plan de recouvrement de la voirie	
18/12/2019	Mise à jour PDU	

REPRODUCTION RESERVEE (Loi du 11 mars 1957)